

Dossier suivi par :
Vincent STOUVER
ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr
03 44 06 45 82

Delphine CLERY
mouvement1d60@ac-amiens.fr
03 44 06 45 49

Marion HALLIER
mouvement1d60@ac-amiens.fr
03 44 06 45 39

Marjorie MORIN
mouvement1d60@ac-amiens.fr
03 60 36 40 56

**Direction des Services Départementaux
de l'Éducation nationale de l'Oise**
22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cedex

Beauvais, le 25 octobre 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
des écoles et les instituteurs

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : mouvement POP – rentrée scolaire 2024

Référence : Note de service du 12 octobre 2023, parue au Bulletin Officiel n°39 du 19 octobre 2023

Le mouvement interdépartemental sur postes à profil, appelé « Mouvement POP », est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

LA CIRCULAIRE

- I. CALENDRIER
- II. PROCÉDURE

I. CALENDRIER

Formulation des demandes et accompagnement des agents		
Du lundi 6 novembre 2023 au mercredi 29 novembre 2023	Ouverture de la plateforme téléphonique « Info mobilité » ministérielle	La plateforme est accessible de 9h00 à 18h30 (tél : 01 55 55 44 44).
Du mercredi 8 novembre 2023 à 12 heures (heure de Paris) au mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures (heure de Paris)	Formulation des candidatures par les enseignants sur l'application COLIBRIS	Le mouvement POP est ouvert aux enseignants du 1 ^{er} degré actuellement titulaires. <u>Les stagiaires ne peuvent participer à ce mouvement.</u>
Instruction des candidatures par les services départementaux et résultats		
Du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024	Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens avec les candidats et classement des agents par les services départementaux	Se référer au II.1. de la présente note, « Instructions des demandes et organisation des entretiens ».
Mercredi 21 février 2024	Communication des résultats par courriel	

II. PROCEDURE

1) Instructions des demandes et organisation des entretiens

Le mouvement POP est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré, titularisés au plus tard au 1^{er} septembre 2023.

Les enseignants consultent les fiches de postes proposées au mouvement POP pour la rentrée scolaire 2024 et forment des vœux via l'application COLIBRIS du 8 au 29 novembre 2023. Ils peuvent formuler **jusqu'à 6 vœux maximum** (indépendamment du nombre de vœux qu'ils peuvent éventuellement émettre dans le cadre du mouvement interdépartemental en parallèle), qu'ils doivent impérativement **saisir par ordre de préférence**.

L'agent devra joindre à sa candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste sur lequel il se porte candidat. Il est précisé que les candidats ne peuvent déposer, en plus de la lettre de motivation et du CV, que deux documents maximum. Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel. Ces entretiens seront organisés par la DSDEN entre le 30 novembre 2023 et le 23 janvier 2024. Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés, dans l'application POP1D dédiée, en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Les agents inéligibles (agents qui ne sont pas titulaires du corps des instituteurs ou des professeurs des écoles) ou ceux dont la candidature n'est pas recevable (absence de transmission du justificatif requis dans les délais) en seront informés par courriel. Ceux dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien ou ceux qui ne sont pas classés par la commission de sélection à l'issue de l'entretien seront également destinataires d'un courriel individuel.

2) Résultats du recrutement sur postes à profil

Les agents classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, seront informés **par courriel le 21 février 2024** de la suite donnée à leur candidature. Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental **automatiquement annulée** par la DGRH. Les enseignants retenus au mouvement POP seront par la suite destinataires du ou des arrêtés afférant à cette mobilité.

Rappel : La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

La mutation sur un poste POP ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité en raison d'une situation exceptionnelle (décès du conjoint ou d'un enfant ; perte d'emploi du conjoint ; mutation ou non-mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; mutation imprévisible et imposée du conjoint ; situation médicale aggravée etc.) et seulement dans la mesure où l'annulation ne compromet pas l'équilibre postes-personnels départemental.

3) Procédure d'accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures : COLIBRIS

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Accéder à son bureau virtuel en saisissant l'adresse Internet : www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html;
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe, puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».

Attention : si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière. Enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien SIAM pour accéder à l'application « SIAM premier degré ». **Dans cette rubrique SIAM, l'enseignant choisit Mouvement POP afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris.**

SIGNE

Hervé SEBILLE